HYPARLO
SAS au capital de 62.986.240 euros
Siège social : MONDEVILLE (14120) – Z.I. Route de Paris
779 636 174 RCS CAEN
(ci-après la « **Société** »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 26 JUIN 2025

La soussignée,

La société **CARREFOUR SA**, (RCS 652 014 051),
représentée par Monsieur Edouard de CHAVAGNAC,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

En sa qualité d'associé unique de la Société,

Monsieur Laurent VALLÉE intervenant également aux présentes en sa qualité de Président de la Société,

Après avoir :

- indiqué que l'**ordre du jour** des décisions objet des présentes est le suivant :

 En matière ordinaire

 - présentation du rapport de gestion sur l'activité de la Société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
 - présentation du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
 - approbation desdits comptes et rapports ;
 - affectation du résultat ;
 - pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

- pris connaissance des documents suivants :

 - les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 ;
 - le rapport de gestion ;
 - le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 ;
 - le texte des décisions proposées ;
 - les statuts.

- rappelé que la société FORVIS MAZARS, Commissaire aux comptes de la Société, a reçu communication de tous les documents nécessaires à la réalisation de sa mission,

A statué sur les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, approuve ces rapports dans toutes leurs parties et sans réserve, ainsi que les bilan, compte de résultat et annexe comptable dudit exercice, tels qu'ils sont établis et lui ont été présentés.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, soit 41 692 181,82 euros, comme suit :

Résultat de l'exercice	41 692 181,82 €
TOTAL A AFFECTER	41 692 181,82 €
Répartition d'un Dividende global (2,64 € x 15 746 560 euros)	41 570 918,40 €
Attribution sur le poste « Réserves diverses » (*ainsi ramené à 133 388 394,60 euros*)	121 263,42 €

Le montant du dividende de 41 570 918,40 euros représente un dividende de 2,64 euros par action avant prélèvement forfaitaire non libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts et prélèvements sociaux perçus à la source. Il constitue un revenu soumis à l'imposition forfaitaire prévue à l'article 200 A-1 du Code général des impôts, ou sur option expresse, irrévocable et globale, au barème progressif de l'impôt sur le revenu en application de l'article 200 A-2 du Code général des impôts. En cas d'option, ce dividende constitue un revenu éligible à l'abattement de 40 % visé au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, dans les conditions et limites légales et sous la responsabilité des associés.

Le dividende sera mis en paiement à la date du 27 juin 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle que la Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs :

- au Président et à Madame Alexandra GILLET-CAVELAN, pouvant agir séparément, à l'effet de certifier conforme tous documents afférents directement ou indirectement aux décisions résultant des présentes (procès-verbal, comptes...) ;
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ;

L'associé confère plus particulièrement tous pouvoirs au Cabinet LEGAL2DIGITAL sis à PARIS (75015) – 3 rue de Pondichéry, à l'effet d'effectuer, auprès des divers organismes concernés, toutes les formalités de publicité légales subséquentes aux décisions objet des présentes, de procéder à toutes inscriptions ou déclarations modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés ainsi qu'au Registre des Bénéficiaires Effectifs, de remplir tous imprimés, de signer toutes pièces, de faire toutes déclarations, de verser toutes sommes et en recevoir quittance et plus généralement, de faire le nécessaire pour la réalisation de ces formalités.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Le présent procès-verbal est signé par l'associé unique et le Président.

Fait à Massy, le 26 juin 2025.



Edouard de CHAVAGNAC
représentant la société
CARREFOUR
associé unique



Laurent VALLÉE
Président

Docusign Envelope ID: F7739BE5-100E-4F20-BB48-1AFF0DBF7079

45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS-PERRET

HYPARLO SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Docusign Envelope ID: F7739BE5-100E-4F20-BB48-1AFF0DBF7079

HYPARLO SAS
Société par actions simplifiée
RCS : Caen 779 636 174

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'associé unique de la société HYPARLO SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HYPARLO SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Docusign Envelope ID: F7739BE5-100E-4F20-BB48-1AFF0DBF7079

La note « 2. Règles et méthodes comptables - Participations et autres titres Immobilisés » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations financières et de la provision pour dépréciation, le cas échéant. Celle-ci est appréciée par rapport à leur valeur d'utilité estimée sur la base de la valeur des capitaux propres ou de prévisions raisonnables d'exploitation.

Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs des valeurs d'utilité.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Docusign Envelope ID: F7739BE5-100E-4F20-BB48-1AFF0DBF7079

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature numérique

Signé par :
Jerome DE PASTORS
FB6A50AE7C734D2...

Jérôme de Pastors

Associé

Docusign Envelope ID: F7739BE5-100E-4F20-BB48-1AFF0DBF7079

COMPTES ANNUELS

SAS HYPARLO SAS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Carrefour

Docusign Envelope ID: F7739BE5-100E-4F20-BB48-1AFF0DBF7079

COMPTES ANNUELS

1. BILAN AU 31/12/2024

1.1. BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	193 230 918		193 230 918	193 230 918
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**193 230 918**		**193 230 918**	**193 230 918**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				40
Autres créances	63 201 928	217	63 201 711	90 345 408
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités				-100
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**63 201 928**	**217**	**63 201 711**	**90 345 348**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**256 432 845**	**217**	**256 432 629**	**283 576 265**

Docusign Envelope ID: F7739BE5-100E-4F20-BB48-1AFF0DBF7079

1.2. BILAN PASSIF

Rubriques	Exercice au 31/12/2024	Exercice au 31/12/2023
Capital social ou individuel (dont versé : 62 986 240)	62 986 240	62 986 240
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 053 896	12 053 896
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	6 298 624	6 298 624
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	133 267 131	133 273 715
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**41 692 182**	**68 333 486**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**256 298 073**	**282 945 962**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	64 000	72 200
Provisions pour charges		
PROVISIONS	**64 000**	**72 200**
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 788	50 355
Dettes fiscales et sociales	313	107
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 838	13 838
Autres dettes	17 617	493 803
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**70 556**	**558 104**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**256 432 629**	**283 576 265**

Docusign Envelope ID: F7739BE5-100E-4F20-BB48-1AFF0DBF7079

2. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2024

France Exportation	Exercice au 31/12/2024	Exercice au 31/12/2023
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges	38 869	28 616
Autres produits	43 471	17 638
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	**82 340**	**46 254**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	-1 886	14 169
Impôts, taxes et versements assimilés	409	397
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations d'exploitation :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		30 588
Dotations aux provisions		
Autres charges	72 537	-3 095
CHARGES D'EXPLOITATION	**71 060**	**42 058**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**11 279**	**4 196**
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers de participations	40 528 757	68 446 764
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 228 793	872 221
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS	**42 757 550**	**69 318 985**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER	**42 757 550**	**69 318 985**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**42 768 829**	**69 323 181**

Docusign Envelope ID: F7739BE5-100E-4F20-BB48-1AFF0DBF7079

Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges **PRODUITS EXCEPTIONNELS**		128 430 **128 430**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions **CHARGES EXCEPTIONNELLES**		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**128 430**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	 1 076 647	 1 118 125
TOTAL DES PRODUITS	**42 839 889**	**69 493 669**
TOTAL DES CHARGES	**1 147 708**	**1 160 183**
BENEFICE OU PERTE	**41 692 182**	**68 333 486**

Docusign Envelope ID: F7739BE5-100E-4F20-BB48-1AFF0DBF7079

ANNEXE COMPTABLE

Le modèle d'annexe retenu correspond au modèle simplifié, applicable aux petites sociétés. Pour être qualifiée de « petites sociétés », l'entreprise ne doit pas dépasser deux des trois seuils suivants pendant deux exercices consécutifs (article L 123-16 du Code de Commerce) :

- total bilan inférieur ou égal à 7,5 millions d'euros ;
- total chiffre d'affaires net inférieur ou égal à 15 millions d'euros ;
- effectif moyen de salariés inférieur ou égal à 50.

1. DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Modifications affectant les méthodes d'évaluation et la présentation des comptes

Aucune dérogation significative aux prescriptions comptables.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Docusign Envelope ID: F7739BE5-100E-4F20-BB48-1AFF0DBF7079

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les règles comptables définies dans le règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'Entreprise :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices.

PRINCIPES GENERAUX

- **Participations, autres titres immobilisés**

La valeur brute correspond au coût d'acquisition hors frais accessoires.
Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation mis en œuvre à chaque clôture afin de vérifier que leur valeur nette comptable, le cas échéant intégrant la valeur nette comptable des malis techniques affectés, n'excède par leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée sur la base de plusieurs critères :

- La valeur des capitaux propres
- La réévaluation liée à la valeur des capitaux propres, intégrant le cas échéant les survaleurs liées à l'actif immobilisé, comprenant les fonds de commerce, les autres actifs corporels et les titres de participations),
- Ou une valorisation composite estimée sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation ou sur la base de données observables lorsqu'il en existe (multiple de chiffre d'affaires et/ ou d'agrégat du compte de résultat de transactions récentes, offres reçues de repreneurs, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables) ou d'analyses effectuées par des experts internes ou externes, ajustée, le cas échéant, de la dette nette de l'entité testée.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Lorsque la valeur d'utilité est négative, un complément de provision est constaté par voie de provision pour risques et charges, à hauteur de celle-ci.

Ces dotations, ainsi que les reprises le cas échéant, sont constatés en résultat financier, tandis que le résultat des cessions est constaté en résultat exceptionnel.

Docusign Envelope ID: F7739BE5-100E-4F20-BB48-1AFF0DBF7079

- **Malis Techniques**

Les malis techniques ont été reclassés selon la nature de l'actif sous-jacent, soit en immobilisations incorporelles, corporelles ou financières à compter du 1er janvier 2016.

- **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est constituée selon les critères d'antériorité et/ou de situation du débiteur.

- **Achats consommés**

Les frais accessoires d'achats (frais de transport, …) sont comptabilisés en achats consommés.

- **Parties liées**

Au cours de l'exercice, il n'est intervenu aucune transaction significative non conclue à des conditions normales de marché avec des parties liées.

- **Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Docusign Envelope ID: F7739BE5-100E-4F20-BB48-1AFF0DBF7079

3. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Sauf indications contraires, les valeurs mentionnées ci-après sont exprimées en euros.

3.1. ACTIF

3.1.1. Immobilisations corporelles et financières

	Valeur brute au *31/12/2023*	Augmentations	Diminutions		Apports, fusions	Valeur brute au *31/12/2024*
			Par virement de poste à poste	Par cession, Mise HS ou mise en équivalence		
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Construction sur sol d'autrui						
Instal générales, agencement						
Installations, matériels						
Autres immos. Corporelles : Installations techniques, matériels et outillages						
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOS CORPORELLES						
Participations	193 230 918					193 230 918
Autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOS FINANCIERES	**193 230 918**					**193 230 918**
TOTAL	**193 230 918**					**193 230 918**

Docusign Envelope ID: F7739BE5-100E-4F20-BB48-1AFF0DBF7079

3.1.2. Malis Techniques

	Montant Net à l'ouverture	Montant Brut à la clôture	Amortissements	Provisions pour dépréciation	Montant Net à la clôture
Fonds de Commerce					
Terrain					
Construction					
Autres immobilisations corporelles					
Titres de Participation	24 733 404	24 733 404			24 733 404
TOTAL	**24 733 404**	**24 733 404**			**24 733 404**

3.1.3. Etat des échéances des créances

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut au *31/12/2024*	Moins d'un an	Plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	**0**	**0**	**0**
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT :	**63 201 928**	**63 201 928**	**0**
Créances clients			
Etat : impôts et taxes diverses	5 822	5 822	
Autres créances	63 196 106	63 196 106	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	**63 201 928**	**63 201 928**	**0**
Montants des prêts accordés au cours de l'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

3.1.4. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Autres Immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	68 887
Disponibilités	
TOTAL	**68 887**

Docusign Envelope ID: F7739BE5-100E-4F20-BB48-1AFF0DBF7079

3.2. PASSIF

3.2.1. Capital Social

Le capital social est de 62 986 240 euros divisé en 15 746 560 actions de chacune 4,00 euros.

Aucune modification sur l'année.

3.2.2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Distributions de dividendes	Affectation du résultat N-1	Virement de poste à poste	Apports, fusions	Clôture
Capital	62 986 240							62 986 240
Prime d'émission, fusions, Apport	12 053 896							12 053 896
Ecart de réévaluation								
Réserve légale	6 298 624							6 298 624
Réserves réglementées								
Autres réserves	133 273 715				-6 584			133 267 131
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice	68 333 486	41 692 182		68 340 070	6 584			41 692 182
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	**282 945 961**	**41 692 182**		**68 340 070**				**256 298 073**

Docusign Envelope ID: F7739BE5-100E-4F20-BB48-1AFF0DBF7079

3.2.3. Détail des provisions par nature

	Valeur brute au *31/12/2023*	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Apports, fusions	Valeur brute au *31/12/2024*
Provisions réglementées :					
- Amortissements dérogatoires					
- Provisions pour hausse de prix					
- Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges :	**72 200**		**8 200**		**64 000**
- Provisions risque clients					
- Provisions risque fournisseur					
- Provisions risque personnel	48 200		8 200		40 000
- Provisions risques litige contrats procès					
- Provisions autres risques	24 000				24 000
- Provisions charges IDR					
- Autres provisions pour charge					
Provisions pour dépréciation :	**30 885**		**30 669**		**217**
- Sur immobilisations incorporelles					
- Sur immobilisations corporelles					
- Sur immobilisations financières					
- Sur stock					
- Sur actif circulant clients douteux	199		199		
- Sur actif circulant fournisseurs débiteurs	30 686		30 469		217
TOTAL	**103 085**		**38 869**		**64 217**
Dont :					
- Exploitation			38 869		
- Financier					
- Exceptionnel					

Docusign Envelope ID: F7739BE5-100E-4F20-BB48-1AFF0DBF7079

3.2.4. Etat des échéances des dettes

DETTES	Montant brut au *31/12/2024*	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 788	38 788		
Personnel et comptes rattachés				
Dette sécurité sociale et organismes sociaux				
Dettes fiscales	313	313		
Autres dettes	17 617	17 617		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 838	13 838		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**70 556**	**70 556**	**0**	**0**
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

3.2.5. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Fournisseurs et comptes rattachés	34 932
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
Fournisseurs et comptes rattachés Immobilisations	
TOTAL	**34 932**

Docusign Envelope ID: F7739BE5-100E-4F20-BB48-1AFF0DBF7079

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

CARREFOUR SA
Au capital de 1 694 922 970,00 euros
Ayant son siège social à : MASSY Cedex (91300)
93, Avenue de Paris
R.C.S EVRY 652 014 051

4.2. INTEGRATION FISCALE

La société est intégrée fiscalement depuis le 01/01/2007 dans Carrefour SA.
L'impôt constaté par la société est celui qu'elle aurait supporté si elle était restée imposée séparément.

4.3. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(cf. pages suivantes.)

Docusign Envelope ID: F7739BE5-100E-4F20-BB48-1AFF0DBF7079

SAS HYPARLO

EN EUROS

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2024

PARTICIPATIONS	CAPITAL	AUTRES CAPITAUX PROPRES	QUOTE PART CAPITAL DETENU	VALEUR TITRES BRUTE	VALEUR TITRES NETTE	PRETS ET AVANCES CONSENTIES	CAUTIONS ET AVALS FOURNIS	CHIFFRE D'AFFAIRE DERNIER EXERCICE	RESULTAT DERNIER EXERCICE	DIVIDENDES ENCAISSES	OBSERVATIONS
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA SOCIETE ASTREINTE A PUBLICATION											
1) FILIALES (50% au moins capital)											
CARREFOUR ROUMANIE	47 575 500,00	192 402 164,01	100,00	90 322 918	90 322 918			2 235 977 738,78	49 059 413,93	40 099 973,73	31 / 12 / 2023
2) participations (de 10 à 49% capital)											Dividendes reçus en 2024
participations francaises											
participations étrangères											
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS											
FILIALES FRANCAISES											
FILIALES ETRANGERES											
PARTICIPATIONS FRANCAISES				102 908 000	102 908 000						
CRFP13				102 908 000	102 908 000					428 783,25	
PARTICIPATIONS ETRANGERES											
	47 575 500,00	192 402 164,01		296 138 918	296 138 918	0,00	0	2 235 977 739	49 059 414	40 528 756,98	

HYPARLO
SAS au capital de 62.986.240 euros
Siège social : MONDEVILLE (14120) – Z.I. Route de Paris
779 636 174 RCS CAEN
(ci-après la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Cher associé,

Le présent rapport vous rend compte de l'activité de la Société durant l'exercice social clos le 31 décembre 2024 afin de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

(en milliers d'euros)

1.1 Compte de résultat

Au 31 décembre 2024, le résultat d'exploitation s'établit en un bénéfice de 11 K€ contre un bénéfice de 4 K€ au 31 décembre 2023.

Les produits financiers s'élèvent à 42 758 K€ contre 69 319 K€ en 2023 et correspondent aux produits financiers de participation et aux autres intérêts et produits assimilés.

Les charges financières sont nulles, stables par rapport à 2023

En conséquence, le résultat financier se traduit par un bénéfice de 42 758 K€ contre 69 319 K€ en 2023.

Au 31 décembre 2024, le résultat exceptionnel est nul, contrairement à 2023 où il s'élevait à 128 K€.

Après prise en compte de l'ensemble de ces éléments et de l'impôt sur les bénéfices pour 1 077 K€, le résultat de la Société au 31 décembre 2024 ressort en un bénéfice net comptable de 41 692 K€ contre un bénéfice net comptable de 68 333 K€ à la clôture de l'exercice précédent.

1.2 Bilan

- Actif

Les immobilisations financières s'élèvent à 193 231 K€, stables par rapport à 2023.

Les créances nettes s'élèvent à 63 202 K€ contre 90 345 K€ en 2023.

- Passif

Les capitaux propres de la Société s'élèvent à 256 298 K€ contre 282 946 K€ en 2023 pour un capital social de 62 986 K€.

Les provisions pour risques s'élèvent à 64 K€, contre 72 K€ en 2023.

Les dettes de la Société s'élèvent à 71 K€ contre 558 K€ en 2023 et correspondent essentiellement aux dettes fournisseurs pour 39 K€ et aux autres dettes pour 18 K€.

2. AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président propose d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, soit 41 692 181,82 euros, comme suit :

Résultat de l'exercice	41 692 181,82 €
TOTAL A AFFECTER	41 692 181,82 €
Répartition d'un Dividende global (2,64 € x 15 746 560 euros)	41 570 918,40 €
Attribution sur le poste « Réserves diverses » (*ainsi ramené à 133 388 394,60 euros)*	121 263,42 €

Le montant du dividende de 41 570 918,40 euros représente un dividende de 2,64 euros par action avant prélèvement forfaitaire non libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts et prélèvements sociaux perçus à la source. Il constitue un revenu soumis à l'imposition forfaitaire prévue à l'article 200 A-1 du Code général des impôts, ou sur option expresse, irrévocable et globale, au barème progressif de l'impôt sur le revenu en application de l'article 200 A-2 du Code général des impôts. En cas d'option, ce dividende constitue un revenu éligible à l'abattement de 40 % visé au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, dans les conditions et limites légales et sous la responsabilité des associés.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle que la Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents.

3. APPROBATION DES DEPENSES VISEES AU 4 DE L'ARTICLE 39 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Il n'y a aucun montant de dépenses et de charges visées à l'article 39.4 du Code général des impôts à soumettre à votre approbation en vertu de l'article 223 quater dudit code.

4. INFORMATIONS VISEES A L'ARTICLE L. 233-6 DU CODE DE COMMERCE EN MATIERE DE PRISES DE PARTICIPATIONS ET D'ACTIVITE DES FILIALES

4.1 Prise de participations

Je n'ai à vous faire part d'aucune information à ce titre.

4.2 Activité des filiales

Les résultats réalisés en 2024 par la société CARREFOUR ROMANIA, filiale à 100 % de votre Société, sont mentionnés dans l'annexe comptable.

5. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT VISEES A L'ARTICLE L. 232-1 II DU CODE DE COMMERCE

Je n'ai à vous faire part d'aucune information à ce titre.

6. SUCCURSALES EXISTANTES VISEES A L'ARTICLE L. 232-1 II DU CODE DE COMMERCE

Je n'ai à vous faire part d'aucune information à ce titre.

7. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACQUISITION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-211 DU CODE DE COMMERCE

Je n'ai à vous faire part d'aucune information à ce titre.

8. RESTRICTIONS IMPOSEES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE LEVEE DES OPTIONS CONSENTIES OU DE VENTE DES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AUX DIRIGEANTS VISEES A L'ARTICLE L. 225-185 DU CODE DE COMMERCE

Je n'ai à vous faire part d'aucune information à ce titre.

9. INFORMATIONS VISEES A L'ARTICLE L. 441-6-1 DU CODE DE COMMERCE SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application des dispositions de l'article D. 441-4 du Code de commerce, le tableau présentant les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients est annexé aux présentes.

10. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES – RISQUES ET INCERTITUDES

Je n'ai à vous faire part d'aucune information à ce titre.

11. INFORMATIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-102 DU CODE DE COMMERCE SUR LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

Je n'ai à vous faire part d'aucune information au titre de l'article L. 225-102 du Code de commerce, la Société n'ayant pas de salariés.

12. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le mandat de la société FORVIS MAZARS, Commissaire aux comptes de la Société, arrivera à expiration à l'issue de la décision relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Le 12 juin 2025,



Le Président

Annexe au rapport de gestion - Exercice clos le 31/12/2024

Tableau prévu à l'article D. 441-4 du Code de commerce
Factures Fournisseurs et Clients

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu (tableau prévu au 1de l'article D. 441-6)

Situation arrêtée au :	31-12-2024
Société juridique :	0017

	Factures reçues non réglées à la date de cloture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de cloture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	9	9	0	0	0	0	2	2
Montant total des factures concernées TTC en K€	0	0	0	0	4	4	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,93%	2,93%						
Pourcentage du chiffre d'affaire total TTC de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues en K€	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code du commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul de retards de paiement	☐ Délais contractuels (préciser) ☑ Délais légaux (préciser)						☐ Délais contractuels (préciser) ☑ Délais légaux (préciser)					
	Nos délais contractuels respectent les délais légaux. Cette société juridique est une société exploitante de ventes et d'achats de marchandises. Les délais contractuels appliqués se situent dans la fourchette de 20j à 60j.						Nos délais contractuels respectent les délais légaux. Cette société juridique est une société exploitante de ventes et d'achats de marchandises. Les délais contractuels appliqués se situent dans la fourchette de 20j à 60j.					

COMPTES ANNUELS

SAS HYPARLO SAS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Carrefour

COMPTES ANNUELS

1. BILAN AU 31/12/2024

1.1. BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	193 230 918		193 230 918	193 230 918
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	193 230 918		193 230 918	193 230 918
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				40
Autres créances	63 201 928	217	63 201 711	90 345 408
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités				-100
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	63 201 928	217	63 201 711	90 345 348
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	256 432 845	217	256 432 629	283 576 265

1.2. BILAN PASSIF

Rubriques	Exercice au 31/12/2024	Exercice au 31/12/2023
Capital social ou individuel (dont versé : 62 986 240)	62 986 240	62 986 240
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 053 896	12 053 896
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	6 298 624	6 298 624
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	133 267 131	133 273 715
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	41 692 182	68 333 486
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	256 298 073	282 945 962
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	64 000	72 200
Provisions pour charges		
PROVISIONS	64 000	72 200
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 788	50 355
Dettes fiscales et sociales	313	107
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 838	13 838
Autres dettes	17 617	493 803
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	70 556	558 104
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	256 432 629	283 576 265

2. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2024

France Exportation	Exercice au 31/12/2024	Exercice au 31/12/2023
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges	38 869	28 616
Autres produits	43 471	17 638
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	**82 340**	**46 254**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	-1 886	14 169
Impôts, taxes et versements assimilés	409	397
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations d'exploitation :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		30 588
Dotations aux provisions		
Autres charges	72 537	-3 095
CHARGES D'EXPLOITATION	**71 060**	**42 058**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**11 279**	**4 196**
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers de participations	40 528 757	68 446 764
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 228 793	872 221
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS	**42 757 550**	**69 318 985**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER	**42 757 550**	**69 318 985**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**42 768 829**	**69 323 181**

Produits exceptionnels sur opérations de gestion		128 430
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		128 430
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		128 430
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	1 076 647	1 118 125
TOTAL DES PRODUITS	42 839 889	69 493 669
TOTAL DES CHARGES	1 147 708	1 160 183
BENEFICE OU PERTE	41 692 182	68 333 486

ANNEXE COMPTABLE

Le modèle d'annexe retenu correspond au modèle simplifié, applicable aux petites sociétés. Pour être qualifiée de « petites sociétés », l'entreprise ne doit pas dépasser deux des trois seuils suivants pendant deux exercices consécutifs (article L 123-16 du Code de Commerce) :

- total bilan inférieur ou égal à 7,5 millions d'euros ;
- total chiffre d'affaires net inférieur ou égal à 15 millions d'euros ;
- effectif moyen de salariés inférieur ou égal à 50.

1. DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Modifications affectant les méthodes d'évaluation et la présentation des comptes

Aucune dérogation significative aux prescriptions comptables.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les règles comptables définies dans le règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'Entreprise :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices.

PRINCIPES GENERAUX

- **Participations, autres titres immobilisés**

La valeur brute correspond au coût d'acquisition hors frais accessoires.
Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation mis en œuvre à chaque clôture afin de vérifier que leur valeur nette comptable, le cas échéant intégrant la valeur nette comptable des malis techniques affectés, n'excède par leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée sur la base de plusieurs critères :

- La valeur des capitaux propres
- La réévaluation liée à la valeur des capitaux propres, intégrant le cas échéant les survaleurs liées à l'actif immobilisé, comprenant les fonds de commerce, les autres actifs corporels et les titres de participations),
- Ou une valorisation composite estimée sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation ou sur la base de données observables lorsqu'il en existe (multiple de chiffre d'affaires et/ ou d'agrégat du compte de résultat de transactions récentes, offres reçues de repreneurs, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables) ou d'analyses effectuées par des experts internes ou externes, ajustée, le cas échéant, de la dette nette de l'entité testée.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Lorsque la valeur d'utilité est négative, un complément de provision est constaté par voie de provision pour risques et charges, à hauteur de celle-ci.

Ces dotations, ainsi que les reprises le cas échéant, sont constatés en résultat financier, tandis que le résultat des cessions est constaté en résultat exceptionnel.

- **Malis Techniques**

Les malis techniques ont été reclassés selon la nature de l'actif sous-jacent, soit en immobilisations incorporelles, corporelles ou financières à compter du 1er janvier 2016.

- **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est constituée selon les critères d'antériorité et/ou de situation du débiteur.

- **Achats consommés**

Les frais accessoires d'achats (frais de transport, ...) sont comptabilisés en achats consommés.

- **Parties liées**

Au cours de l'exercice, il n'est intervenu aucune transaction significative non conclue à des conditions normales de marché avec des parties liées.

- **Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

3. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Sauf indications contraires, les valeurs mentionnées ci-après sont exprimées en euros.

3.1. ACTIF

3.1.1. Immobilisations corporelles et financières

	Valeur brute au 31/12/2023	Augmentations	Diminutions		Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2024
			Par virement de poste à poste	Par cession, Mise HS ou mise en équivalence		
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Construction sur sol d'autrui						
Instal générales, agencement						
Installations, matériels						
Autres immos. Corporelles :						
Installations techniques, matériels et outillages						
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOS CORPORELLES						
Participations	193 230 918					193 230 918
Autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOS FINANCIERES	193 230 918					193 230 918
TOTAL	193 230 918					193 230 918

3.1.2. Malis Techniques

	Montant Net à l'ouverture	Montant Brut à la clôture	Amortissements	Provisions pour dépréciation	Montant Net à la clôture
Fonds deCommerce					
Terrain					
Construction					
Autres immobilisations corporelles					
Titres deParticipation	24 733 404	24 733 404			24 733 404
TOTAL	24 733 404	24 733 404			24 733 404

3.1.3. Etat des échéances des créances

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut au 31/12/2024	Moins d'un an	Plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	0	0	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT :	63 201 928	63 201 928	0
Créances clients			
Etat : impôts et taxes diverses	5 822	5 822	
Autres créances	63 196 106	63 196 106	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	63 201 928	63 201 928	0
Montants des prêts accordés au cours de l'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

3.1.4. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Autres Immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	68 887
Disponibilités	
TOTAL	68 887

3.2. PASSIF

3.2.1. Capital Social

Le capital social est de 62 986 240 euros divisé en 15 746 560 actions de chacune 4,00 euros.

Aucune modification sur l'année.

3.2.2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Distributions de dividendes	Affectation du resultat N-1	Virement de poste à poste	Apports, fusions	Clôture
Capital	62 986 240							62 986 240
Prime d'émission, fusions, Apport	12 053 896							12 053 896
Ecart de réévaluation								
Réserve légale	6 298 624							6 298 624
Réserves réglementées								
Autres réserves	133 273 715				-6 584			133 267 131
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice	68 333 486	41 692 182		68 340 070	6 584			41 692 182
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	282 945 961	41 692 182		68 340 070				256 298 073

3.2.3. Détail des provisions par nature

	Valeur brute au 31/12/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Apports, Fusions	Valeur brute au 31/12/2024
Provisions réglementées :					
- Amortissements dérogatoires					
- Provisions pour hausse de prix					
- Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges :	**72 200**		**8 200**		**64 000**
- Provisions risque clients					
- Provisions risque fournisseur					
- Provisions risque personnel	48 200		8 200		40 000
- Provisions risques litige contrats procès					
- Provisions autres risques	24 000				24 000
- Provisions charges IDR					
- Autres provisions pour charge					
Provisions pour dépréciation :	**30 885**		**30 669**		**217**
- Sur immobilisations incorporelles					
- Sur immobilisations corporelles					
- Sur immobilisations financières					
- Sur stock					
- Sur actif circulant clients douteux	199		199		
- Sur actif circulant fournisseurs débiteurs	30 686		30 469		217
TOTAL	**103 085**		**38 869**		**64 217**
Dont :					
- Exploitation			38 869		
- Financier					
- Exceptionnel					

3.2.4. Etat des échéances des dettes

DETTES	Montant brut au *31/12/2024*	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 788	38 788		
Personnel et comptes rattachés				
Dette sécurité sociale et organismes sociaux				
Dettes fiscales	313	313		
Autres dettes	17 617	17 617		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 838	13 838		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	70 556	70 556	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

3.2.5. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Fournisseurs et comptes rattachés	34 932
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
Fournisseurs et comptes rattachés Immobilisations	
TOTAL	34 932

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

CARREFOUR SA
Au capital de 1 694 922 970,00 euros
Ayant son siège social à : MASSY Cedex (91300)
93, Avenue de Paris
R.C.S EVRY 652 014 051

4.2. INTEGRATION FISCALE

La société est intégrée fiscalement depuis le 01/01/2007 dans Carrefour SA.
L'impôt constaté par la société est celui qu'elle aurait supporté si elle était restée imposée séparément.

4.3. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(cf. pages suivantes.)